

"Ça n'a rien à voir,
parce que ça n'a
pas d'yeux"
(Lorétan, J-M.)

COMPLÉMENTARITÉ DES STRUCTURES THÉMATIQUES ET FONCTIONNELLES POUR L'ACCÈS AUX INTERPRÉTATIONS DANS LE DISCOURS

Antoine Auchlin
Université de Genève

0. Dans cet article, je me borne à émettre quelques suggestions concernant les rapports entre informations "de nature thématique", et d'autres, de nature fonctionnelle, dans la construction des interprétations.

Ces réflexions sont issues de l'examen de certaines propriétés du modèle hiérarchique fonctionnel développé à Genève et doivent permettre d'en apprêhender d'autres en le considérant sous un nouvel angle, ainsi que contribuer à l'élaboration du "modèle dynamique" - ou des "stratégies", et notamment à préciser le rôle de la "contrainte thématique" dans ce modèle.

Je dois avouer d'emblée que les termes "complémentarité" et "structure thématique" sont ici employés de manière strictement non-rigoureuse. Pour "complémentarité", il ne doit être entendu ni au sens d'une relation ensemble, ni d'aucune autre manière définie. J'entends simplement désigner le fait qu'il peut y avoir alternance dans la prééminence des marques, tantôt thématiques, tantôt fonctionnelles ou argumentatives, parmi l'ensemble des faits qui guident les interprétations, dans la conception "stratégique" que je présente brièvement ci-dessous. Par ailleurs, il me semble abusif dans l'état actuel des connaissances à ce propos de parler de "structure thématique", tout au moins si l'on veut établir une comparaison avec les structures fonctionnelles telles que nous les décrivons(1).

1. Contraintes et stratégies

La conception des stratégies développée notamment dans Roulet & al. (1985) repose sur l'idée suivante: tout enchainement d'un constituant Ci+1 successif à Ci est contraint par ce dernier(2), dont nous disons qu'il impose des contraintes. Ces contraintes sont de nature sémantico-pragmatique et interactionnelle (problèmes de face, notamment); je les définis ci-dessous. A ce titre (par opposition avec certaines contraintes formelles en syntaxe, par exemple), nous ne considérons pas qu'elles sont imposées ipso facto par un constituant, mais plutôt qu'elles sont

imposées par l'interprétation qui est attribuée au constituant. L'interprétation est, elle-même, une image du constituant construite à partir - et d'une façon qui les satisfait plus ou moins - des contraintes d'interprétation qu'impose le constituant. D'où le fait qu'un constituant impose également des contraintes d'interprétation qui, lorsque elles sont satisfaites, permettent d'accéder aux contraintes d'enchaînement(3).

Ce que nous nommons stratégie c'est la relation qui unit l'imposition de contraintes par un constituant, source d'une stratégie, à leur satisfaction, cible de la stratégie. Nous distinguons trois ensembles de contraintes: des contraintes d'enchaînement inter-, et intra- interventions, gérant la bonne formation et la complétude respectivement des échanges et des interventions, et des contraintes d'interprétation. Parmi celles-ci, nous opposons des contraintes conventionnelles associées à des marques linguistiques, et des contraintes conversationnelles, i.e. issues de la nécessité de faire intervenir un calcul interprétatif pour accéder à un "sens satisfaisant"(4). L'imposition de ces contraintes définit (donne une valeur à) la variable source (S) des stratégies interprétatives (abrégé désormais SIT). Contrairement aux deux autres types de contraintes définis plus bas, celles-ci ne sont pas satisfaites par les propriétés d'un constituant, mais par une représentation abstraite (le sens) associée à l'occurrence du constituant. Une stratégie interprétative est ainsi le passage des propriétés d'un constituant (la "signification" au sens de Ducrot & al. 1980), imposition de contraintes d'interprétation (d'"instructions"), à l'attribution d'un sens à ce constituant, satisfaction de ces contraintes.

Selon que le sens attribué au constituant impose des suites dialogiques ou des suites monologiques (au sens de Roulet & al. 1985) - c'est-à-dire impose ou non à l'interlocuteur de réagir - il est traité comme imposant des contraintes d'enchaînement inter-interventions - respectivement intra-intervention. Dans ces deux cas, le constituant sera la source d'une stratégie, interactionnelle (SIO) si les contraintes sont de type inter-interventions, interactive (SIV) si les contraintes sont de type intra-intervention. Lorsque des contraintes sont imposées, maintenant, tout constituant ultérieur (à celui qui les impose) est interrogé (et donc son interprétation orientée) en termes de sa capacité à satisfaire les contraintes préalablement imposées, c'est-à-dire à être la cible de la stratégie (nous nommons principe de traitement linéaire de l'information conversationnelle, PTLC, l'application systématique de ce mécanisme). On parle enfin du format (rempli ou non-rempli) d'une stratégie pour décrire la valeur définie de S et de C.

L'ensemble de contraintes inter-interventions (i.e s'appliquant d'une intervention sur l'autre) est formé:

-d'une contrainte thématique imposant à l'intervention réactive de porter sur le même objet de discours que l'intervention initiative;

-d'une contrainte illocutoire spécifiant que le type

illocutoire de l'intervention réactive doit être compatible avec celui de l'intervention initiative;

-d'une contrainte de contenu propositionnel, selon laquelle les contenus associés aux deux interventions doivent être en relation sémantique d'implication, de paraphrase, ou d'opposition;

-d'une contrainte d'orientation interactionnelle (d'"orientation argumentative" dans Roulet & al. 1985) imposant une orientation argumentative identique aux deux interventions.

Quant à l'ensemble de contraintes intra-intervention, il est formé:

-d'une contrainte thématique, que l'on considère comme analogue de la contrainte thématique inter-interventions;

-d'une contrainte de résolution argumentative imposant au constituant réactif:

i) de s'intégrer fonctionnellement avec le constituant initiatif dans une relation hiérarchique (il s'agit là de la "contrainte de relation argumentative" de Roulet & al. 1985), et

ii) de résoudre l'orientation argumentative du constituant complexe en une visée unique (par co-orientation argumentative ou, comme dans le cas des contre-arguments, des mouvements concessifs, par "co-orientation pratique") (c'est la "contrainte d'orientation argumentative" de Roulet & al. 1985).

Ces contraintes, dans chaque ensemble, sont hiérarchisées (dans l'ordre dans lequel je les ai présentées) en ce sens que la non-satisfaction d'une contrainte hiérarchiquement supérieure entraîne l'impossibilité de sanctionner la satisfaction ou la non-satisfaction des autres (cf. l'"échelle d'appropriété cotextuelle" de Moeschler 1985, 118). Ainsi considérons-nous la satisfaction de la contrainte thématique comme la première condition nécessaire à la bonne formation d'un enchaînement cohésif(5).

Cependant, c'est là le point sur lequel j'aimerais insister, la détermination des règles présidant à la bonne formation des enchaînements (les contraintes énumérées ci-dessus) n'a pas pour seul objet de décrire le degré d'appropriété cotextuelle d'un enchaînement (rappelons que selon Roulet & al. 1985, la satisfaction des contraintes est graduelle et non discrete). En effet, dans la "zone de l'appropriété" (vs. inappropriété), on peut faire l'hypothèse que tout enchaînement est doublement informatif:

- (1) a) Tu me fais penser à ma concierge;
b) il faudra que je lui donne ses étrennes.
c) tu ris exactement comme elle.

Selon que sur a) on enchaîne avec b) ou avec c), le sens du constituant complexe est différent - ce qui est trivial - mais aussi, ce qui l'est moins, le sens de a) est modifié; ou plus exactement, l'un des sens attribuables à a) avant l'enchaînement est sélectionné comme celui à lui attribuer, cependant que par chacun des enchaînements

b) et c) les contraintes imposées par a) peuvent être satisfaites(6). Dans Roulet & al. (1985), on ne parle de l'attribution d'une interprétation qu'au format rempli (valeurs de S et de C) d'une stratégie interactive; lorsque on n'a que la valeur d'une source, on fait des hypothèses interprétatives sur C, et, rétrospectivement, sur "S telle qu'elle imposerait ces contraintes que C satisfairait". Ce qui signifie que l'expression "l'un des sens attribuables à a)" doit être comprise comme "l'une des hypothèses interprétatives déclenchées par - et associées à - a)". Je suis toujours d'accord avec la nécessité de "ne faire démarrer" une interprétation que sur un format rempli. Mais j'envisage (cf. Auchlin à paraître) des couples de contraintes à un niveau hiérarchique encore inférieur à celui de l'enchaînement d'actes, couple que j'associe à un type de stratégies (que l'on ne devrait pas nommer "interactives") que je nomme SIV 0, responsables de la bonne formation et de la complétude des constituants nucléaires, les énoncés(7). Dans l'exemple (1), ce qui est remarquable c'est que non seulement le statut fonctionnel de a) est modifié selon qu'on enchaîne avec b) (a est alors subordonné, b directeur) ou avec c) (a est directeur, c subordonné), que ce fait est concomitant avec la sélection, par l'enchaînement, de deux thèmes différents (a-b a pour thème "ma concierge"; a-c "toi"), mais encore que l'enchaînement impose deux lectures différentes de la construction "faire penser" (causative pour a-b; figée, au sens de "rappeler", pour a-c). En l'absence de toute marque fonctionnelle (connecteur) dans cet exemple, l'accès aux interprétations fonctionnelles s'opère à partir d'indications sémantiques variées, parmi lesquelles - c'est mon hypothèse - celles permettant la sélection de tel thème plutôt que de tel autre.

Ce que je tire de cet exemple est l'idée suivante: il n'est pas suffisant, dans la description des enchaînements, de sanctionner au moyen des contraintes l'appropriété (satisfaction des contraintes) ou l'inappropriéité de Ci+1 par rapport à Ci; il faut, plutôt, décrire des modes de satisfaction relativement aux marques présentes dans les énoncés. Dans l'exemple (1a), ce qui est destiné à être thème(8) n'est pas marqué - ce qui autoriserait en dialogue d'enchaîner aussi bien avec (2):

(2) Qu'est-ce qu'elle a encore fait?

qu'avec (3):

(3) Qu'est-ce que j'ai encore fait?

Notons bien que, des enchaînements (2) et (3), l'un des deux seulement conserve ce que je nommerai le thème intentionné de (1a), quel qu'il soit. Celui des deux n'enchaînant pas sur le thème intentionné serait thématiquement inapproprié (je reviens plus bas sur l'utilité de la notion de thème intentionné).

2. Thème, topique, sujet.

Vu l'abondance de la littérature sur ces notions, il est devenu pratique courante de ne les définir que de manière allusive ou indirecte; je me contenterai donc du minimum de remarques nécessaire à l'emploi que je voudrais en faire(9).

Première remarque, le thème peut être représenté par une variable d'argument de la logique des prédicats, et non par une variable de proposition de la logique des propositions. Bien que très informelle, cette remarque vise à exclure un sens de "thème" utilisé notamment par Kay Jones (1977), pour qui "thème" est le central thread, la main idea d'une unité de discours (texte, paragraphe, etc.). Entendu dans son sens, le "thème" est une entité sémantique complète(10) - qui contient un élément thématique au sens où je l'entends, i.e. un argument, et un prédicat (un "prédicteur" selon Lyons 1980). Reinhart (1982, 32) note que, contrairement à ce qu'affirment Keenan-Ochs & Schieffelin (1976), et Van Dijk (1977) "a (discourse) topic need not always be a proposition". J'entendrai ici thème au sens d'une entité sémantique incomplète, définie comme telle par le rapport qu'elle entretient avec une autre entité sémantique, propos, ou commentaire, rapport tel que ces deux entités combinées forment une structure complète. A ce niveau de généralité, il n'est pas illégitime (selon Lyons 1980, qui cite Hockett 1958) d'assimiler thème à argument d'une structure prédicative(11). Je ne tiens pas compte de la distinction, fondamentale par ailleurs, que fait Lyons (1980) entre thème entendu comme l'expression référant à un objet, et topique, l'"objet lui-même", dans la mesure où ce qui me paraît pertinent est plutôt le marquage ou le non-marquage, en surface, des entités sémantiques assumant le rôle "être thème de" (voir Zaslawsky 1979, Van Oosten 1985, pour les rapports entre cas au sens de Fillmore 1968 - "fonctions thématiques" et thème).

Une seconde remarque pour préciser ce que j'entends ici par thème par rapport au topique (topic) dans les travaux de Chafe (1976), Li et Thompson (1976), notamment. Pour ces auteurs, topique est une notion de surface: "The topic is the 'center of attention'; it announces the theme of the discourse." (Li & Thompson 1976, 464). Pour l'opposition qui les intéresse, celle du topique et du sujet (grammatical), ils constatent que le topique est vis-à-vis du commentaire beaucoup plus libre que ne l'est le sujet vis-à-vis du verbe (pas d'accord du verbe; pas de restriction de sélection; etc.). Cela dit, d'autres travaux montrent notamment que le topique est régi par des règles d'effacement qui "ressemblent" à EQUI-NP(12), ou qu'il entre dans un réseau de contraintes vis-à-vis du commentaire, contraintes que Xu & Langendoen (1985, 27) considèrent comme pouvant relever de la pertinence (au sens de Sperber & Wilson 1986), c'est-à-dire de nature pragmatique (voir troisième remarque ci-dessous, et Auchlin 1986).

En accord avec ces auteurs, je nommerai topique la trace en surface (l'observable syntaxique) renvoyant à une entité sémantique présentée comme thématique (cf. cet homme, vous le connaissez? vs. vous connaissez cet homme?) c'est-à-dire comme l'"objet" à propos duquel ce qu'on dit vaut comme commentaire. Entendu dans ce sens, le thème est identique à ce que Schank (1977) nomme...topique - différent du topique de Li, Chafe, etc.

Troisième remarque: je conserve l'idée - que partage également Kay Jones (1977) - que les thèmes peuvent entrer dans des rapports d'inclusion les uns par rapport aux autres. Van Oosten (1985, 41) suggère que la distinction entre local topic et global topic de Schank (1977) recouvre celle entre sentence et discourse topics de Keenan-Ochs & Schieffelin (1976) notamment. Elle émet une réserve pour discourse topic au sens où l'entend Reinhart (1982), réserve qui, pour autant qu'elle concerne le statut non nécessairement propositionnel du discourse topic (cf. ci-dessus), ne me paraît pas fondée. Ces rapports d'inclusion peuvent être régis par des règles analogues à celles sur lesquelles Schank fonde ses conversational associational categories - CAC, ou par des relations de "représentation" comme les conçoit Van Oosten (1985) (un sentence topic représente, dans la phrase, un discourse topic). Ces rapports sont en outre très probablement soumis à une "règle de proportion" qui dirait que: i) il est possible d'opérer sur un "sous-thème" (Laparra 1982, 219) de manière explicite tout en opérant indirectement sur un thème(13); ii) le travail sur un "sous-thème" n'est admis, en l'absence d'une possibilité de faire des inférences sur le thème, que de manière provisoire.

Ce que j'entendrai ici par thème c'est donc l'entité sémantique (dont la trace éventuelle dans les énoncés est le topique) présentée comme "ce par rapport à quoi ce que l'on dit est pertinent" (cf. de Cornulier 1979, 62: "L'information 'nouvelle', c'est l'information pertinente d'une manière plus générale; le panneau 'Sonnez trois coups' n'intime pas à tout passant l'ordre de sonner, mais, s'il sonne, de sonner trois coups."). Reinhart (1982) parle de pragmatic aboutness pour décrire la relation qu'entretient une phrase à un thème. Ces conceptions, qui rappellent celle de Xu & Langendoen (1985) mentionnée plus haut, ne me paraissent pas incompatibles avec le rôle que Chafe (1976) attribue au topique (dans le sens précisé ci-dessus): "What the topic appears to do is limit the applicability of the main predication to a certain restricted domain (...). The topic sets a spatial, temporal or individual framework within which the main predication holds." On trouvera dans Van Oosten (1985) la conception la plus synthétique en la matière, consistant à traiter les aspects "information ancienne", "information déjà donnée", "connaissance d'arrière-plan", "foyer d'attention", etc. comme autant de caractéristiques (et non de conditions nécessaires) du "topique prototypique" (prototypical topic).

3. Relations thématiques et marquage fonctionnel.

Soit l'exemple fabriqué suivant, emprunté à Roulet & al. (1985), d'un dialogue entre un prof P et un étudiant E:

- (4) P1: Vous savez l'anglais, hein?
E1: Oui
P2: Et vous avez entendu parler de Schegloff, n'est-ce pas?
E2: En effet
P3: Alors vous nous présenterez son papier sur les pre-pre au prochain séminaire.

Les deux premières interventions de P (donnant lieu à des échanges subordonnés à l'acte directeur P3 de l'intervention) sont marquées par les "particules à fonction de recherche d'approbation discursive - RAD" que sont hein et n'est-ce pas (cf. Settekorn 1977) dont nous postulons qu'elles servent à marquer un constituant comme subordonné interactivement à titre d'argument.

Nous notons également (Roulet & al. 1985) qu'à ce mode "collaboratif"(14) de présentation des arguments pour la requête peut être substitué un mode non-collaboratif:

- (5) P: Puisque vous savez l'anglais, et que vous avez entendu parler de Schegloff, vous nous présenterez son papier...

On se convaincra aisément que puisque ne peut ici être remplacé ni par parce que ni par car(15) (mais bien par comme, qui semble partager certaines des propriétés polyphoniques de puisque). Quoique les rapports entre polyphonie et faits thématiques n'aient, à ma connaissance, jamais fait l'objet d'examens approfondis, il me semble intéressant de noter une "ressemblance" entre l'aspect polyphonique de certains énoncés d'une part, et certaines caractéristiques ("information ancienne", "déjà donné", etc.) des topiques (prototypiques) - il s'agit, dans mon optique, de ce qui est présenté comme déjà donné, et non de ce qui serait mesurable dans son degré de "déjà donné". Ainsi pourrait-on décrire les RAD hein et n'est-ce pas, comme agissant sur l'aspect polyphonique du constituant qu'ils marquent (et: i) imposant à l'interlocuteur de réagir; ii) orientant cette réaction du côté de la confirmation plutôt que de l'infirmination) et servant à présenter un élément comme étant de nature thématique relativement à un constituant ultérieur jouant le rôle de commentaire - l'acte directeur. Ce qui me paraît utile dans cette voie de description de hein et n'est-ce pas, c'est qu'elle permet(trait) d'expliquer par quel détours ces RAD en viennent à marquer un constituant comme subordonné. Pour prolonger cette réflexion, imaginons à la première question de P la réaction suivante de E:

- (6) P: Vous savez l'anglais, hein?

E: Oui oui, assez bien; d'ailleurs, j'ai passé deux ans à Berkeley pour me perfectionner, j'y ai appris des tas de choses. (...).

L'"erreur" d'interprétation que commet E et qu'atteste sa production peut être décrite en disant qu'il réagit à un constituant subordonné comme s'il s'agissait d'un constituant d'échange maximal, et qu'il ne satisfait ainsi pas, par son constituant, les contraintes (fonctionnelles) conventionnellement associées au RAD hein. Mais on peut également dire qu'il prend un sous-thème (un local topic, ou un sentence topic) pour un thème (un global topic, ou discourse topic) alors que, si ce que j'ai dit plus haut sur hein est correct, il devrait interpréter la question de P comme exclusivement destinée à lui servir de "base thématique" pour un propos ultérieur - son acte directeur de requête(16). Dans cette optique, ce qui serait approprié de la part de E c'est de débattre l'"axiologie" introduite dans ce constituant-thème, c'est-à-dire son orientation argumentative (les thèmes peuvent évidemment être orientés argumentativement), et non de fournir des informations.

Un autre aspect de cette corrélation entre rapports thématiques et marquage fonctionnel peut être illustré par l'exemple suivant, emprunté à Anscombe (1984):

- (7) Pourquoi faut-il se dépêcher?
Il faut se dépêcher parce qu'on est en retard.
car

Le problème évidemment est constitué par l'enchaînement avec car - à condition qu'on le juge acceptable, ce qui est mon cas, et, sauf erreur dans son article, également celui d'Anscombe. En effet, si l'on conserve la distinction entre deux parce que établie par le Groupe \-L (1975), on est contraint de poser que dans (7) parce que est opérateur, i.e. qu'il n'articule pas deux actes d'énonciation, mais deux constituants d'un seul acte:

- (8) C'est parce qu'on est en retard qu'il faut se dépêcher.
(9) Est-ce qu'il faut se dépêcher parce qu'on est en retard?

ce qui ne contredit pas les prédictions de l'analyse fonctionnelle, qui pose alors que l'intervention de réponse est formée d'un seul acte; mais car ne semble pas, à première vue, pouvoir être traité de la même manière:

- (10) *C'est car on est en retard qu'il faut se dépêcher.
(11) ?Est-ce qu'il faut se dépêcher car on est en retard?

Ce qui amène à une fausse prédiction de la part de l'analyse fonctionnelle: la reprise diaphonique (il faut se dépêcher) serait le constituant directeur, non supprimable, et car on est... serait subordonné, supprimable,

- ce qui est contraire à l'intuition, en apparence tout au moins.

On peut adopter deux manières différentes d'"expliquer" le fait que l'enchaînement avec car soit acceptable tout en ne contredisant pas les prédictions de l'analyse fonctionnelle:

(i) à côté de son emploi comme connecteur, de manière cependant marginale, il y aurait un car opérateur; cette solution impose de trouver (11) acceptable - ce qui n'est pas tout à fait impossible;

(ii) car est bien connecteur, et l'acte directeur de l'intervention est bien il faut se dépêcher. Cette lecture est possible si l'on considère ce constituant comme une réfutation d'une orientation argumentative, attribuable à pourquoi faut-il...?, visant une conclusion du type il ne faut pas se dépêcher⁽¹⁷⁾. Mais il faut alors noter que, dans ce cas, ce qui est sélectionné comme thème pour l'enchaînement n'est plus, comme auparavant, il faut se dépêcher, objet de la reprise diaphonique de la réponse, mais se dépêcher, le commentaire portant alors sur le fait qu'il le faille ou non - ce qui pourrait être rendu par la formulation suivante de la réponse:

(12) Il le faut, car on est en retard.

où l'on admet sans autres que le premier constituant est directeur, le thème de l'enchaînement étant repris par le pronom clitique. Envisagés de cette manière, c'est-à-dire en donnant la "priorité" aux instructions fonctionnelles pour l'interprétation, on voit quand même que les rapports entre faits de nature thématique et faits fonctionnels se contraignent mutuellement de manière étroite. Cela dit, et c'est un argument qui me paraît avoir un certain poids empirique (aussi lourd que les difficultés qu'il y a à le démontrer), l'interprétation "la plus naturelle", la plus immédiate, du segment de reprise diaphonique, est qu'il est tout entier thématique. Et que la distance qui sépare l'interprétation (ii) ci-dessus de celle qui vient spontanément à l'esprit mesure le coût théorique de l'analyse fonctionnelle.

A ces remarques concernant la répartition thème-propos d'une part et les structures fonctionnelles d'autre part on peut ajouter l'observation suivante: seuls les connecteurs introduisant un constituant ayant valeur de thème sont susceptibles de marquer un constituant initial d'intervention, c'est-à-dire un constituant occupant la position qui, marquant de façon privilégiée le topique au niveau de la phrase, pourrait jouer le même rôle au niveau d'unités de discours comme l'intervention (i.e. de marquer Ci). Il s'agit de si, même si, certes, bien que, puisque, comme⁽¹⁸⁾, et de la plupart des RAD - ceux-ci servant en outre à indiquer que l'élément thématique qu'ils introduisent désigne un sous-thème (voir § 4.).

Mais on peut également tirer une interrogation plus générale. En effet, selon de Cornulier (1979, 68), "rien d'étonnant à ce qu'une foule de parallélismes linguistiques

semblent révéler que - comme croit le démontrer Haiman (1978) - 'les conditionnelles sont des thèmes': plutôt, à l'inverse, les conditionnelles étant des conditionnelles, ce sont les thèmes qui sont comme des conditions." Ceci peut-il conduire à affirmer que les constituants jouant le rôle de thème dans les enchainements (aussi bien monologiques que dialogiques) sont subordonnés interactivement comme le sont les conditionnelles à celui qui les "fait thème"?

La réponse est complexe. Eliminons d'emblée le cas où le constituant initial Ci est marqué par un connecteur comme thématique. Quelles sont les autres situations le faisant interpréter comme thématique? Il me semble qu'il y en a deux types: celles où Ci+1 sélectionne le contenu global de Ci comme thème (i.e. n'est pertinent que relativement à Ci globalement), et celles où Ci+1 sélectionne l'énonciation de Ci comme thème(19), situations illustrées respectivement par (13) et (14) ci-dessous:

- (13) (...) La loi ne permet pas en effet de filmer une exécution capitale, comme on dit. C'est peut-être dommage, finalement. Parce que, lundi soir, cette AFFAIRE VOUS CONCERNANT a proprement - est-ce bien le mot? - tourné autour du pot. (...) (Chronique de P. Chatenier, LE MATIN, 16. 9. 1981)
- (14) L: Vous tombez bien,
parce que j'ai reçu heu: j'ai reçu ETUDES
hier
C: Ah bon
L: (...)
(interaction en librairie)

En (13), c'est peut-être... est marqué comme directeur par finalement (cf. Schelling 1982), et par parce que sur le constituant qui suit. D'un point de vue thématique, ce constituant est un propos sur le fait que la loi ne permette pas..., qui est thème de cet enchainement. Mais le constituant Parce que lundi soir... "retraite" cet acte directeur - ou, plus exactement, le complexe thème-propos de cet acte directeur (le fait qu'il est dommage que la loi ne permette pas...) comme thématique, en se présentant comme un propos.

Ceci "explique" sans doute le fait que, à la lecture, le constituant parce que... soit retenu comme le centre de l'article, et l'acte directeur c'est peut-être... comme une sorte de "pivot" thématique. Ceci rend également compte d'une limite du test de la supprimabilité des constituants subordonnés (un aspect dont il a déjà été question à propos de l'exemple (7)): le propos de la chronique n'est pas de formuler un jugement (c'est dommage...) sur le fait que la loi interdise..., mais de poser ce jugement comme expliqué par l'assertion que l'émission AFFAIRE VOUS CONCERNANT a tourné autour du pot. D'où, si l'on supprime ce dernier constituant subordonné par parce que, le centrage thématique s'opère de manière totalement différente.

Quant à l'exemple (14), il illustre le cas où c'est l'énonciation même du constituant initial Ci (vs. son contenu) qui est prise pour thème par Ci+1, comme le montrent (15) et (16):

(15) ?Si vous tombez bien, c'est parce que j'ai reçu ETUDES hier.

(16) Si je vous dis que vous tombez bien, c'est parce que j'ai reçu ETUDES hier.

Ici encore, ce que l'analyse fonctionnelle considère comme directeur de son point de vue (vous tombez bien) pourrait bien n'être qu'un antécédent thématique ne contribuant pas à donner à l'intervention du libraire le sens que lui attribuera le client - ce que la suite de l'interaction ne permet malheureusement pas de vérifier(20).

Tout ceci ne constitue un problème pour l'analyse fonctionnelle que relativement à ce qu'elle prétend expliquer. En effet, qu'un élément sémantique soit présenté comme "central" (le propos) ou "accessoire" (le thème) - ou qu'il soit interprété comme tel - relève peut-être de considérations rhétoriques sur lesquelles l'analyse fonctionnelle n'a pas à se prononcer. Cependant, si l'on admet comme opératoire la définition du thème comme "ce par rapport à quoi ce que l'on dit est pertinent", alors il ne s'agit plus seulement de considérations rhétoriques sur l'aspect "accessoire" des éléments thématiques, ou "central" des éléments relevant du propos, mais du système même par lequel certains faits sont présentés comme pertinents à un moment donné de l'évolution du discours - que ces faits consistent en informations ou en actes. Mais cela n'entraîne pas encore que les structures fonctionnelles soient directement dépendantes de la distribution thème-propos dans le discours.

Notons, enfin, que les exemples (13) et (14) illustrent des situations où la satisfaction de la contrainte thématique s'opère d'une façon significativement différente de celle de (17):

(17) Marie est sûrement malade, parce que je ne l'ai pas vue de toute la journée.

En (17) en effet (et ceci bien que l'argument introduit par parce que soit un argument pour l'assertion de Marie est malade) le thème sélectionné par l'enchaînement est Marie, thème commun à Ci et Ci+1. Je nommerai le mode de satisfaction de la contrainte thématique illustré par (17) à thème commun, pour l'opposer à celui des exemples (13) et (14), où la contrainte thématique est satisfaite par copiage à un niveau hiérarchique supérieur de la structure thème-propos(21).

Il me semble ainsi possible d'envisager l'hypothèse que dans les enchaînements en discours où la contrainte thématique ne peut être satisfaite que sur le mode du "copiage", les instructions fonctionnelles associées aux di-

verses marques pragmatiques opèrent de manière différente, de même qu'elles n'opèrent pas de façon identique selon la nature de l'objet (contenu ou énonciation) donnant la valeur du thème(22). Quitte à développer, dans ce genre de cas, et de manière systématique, le "copiage" dans les structures fonctionnelles, par l'introduction de catégories vides (disons y) dotées d'un rôle fonctionnel, sur le modèle suivant (en un sens semblable à ce que propose Moeschler ici-même, mais à partir d'arguments fort différents):

- (18)

(où l'on pourrait donner la paraphrase suivante de i: "donc je dis que vous tombez bien parce que..."). Je vois un argument pour cette hypothèse dans l'opposition entre réponse et réplique (cf. Goffman 1976; Moeschler 1982, 1985):

- (19) A: Est-ce que vous vous intéressez à la pragmatique?
B: C'est une bonne question/ je vous remercie/ félicite de poser cette question (...)
- (20) A: Est-ce que tu peux descendre la poubelle?
B: Je n'ai pas d'ordre à recevoir de toi.
(exemple emprunté à Moeschler 1985, 95)

En effet, si les interventions réactives de B peuvent être qualifiées de répliques, il semble bien que ce ne soit que sur la base de la manière dont elles satisfont la contrainte thématique - en l'occurrence, par copiage: l'intervention de B prend, chaque fois, l'intervention de A (plus exactement son type illocutoire) pour thème. Or c'est sur la base de ce mode de satisfaction que s'opère l'interprétation illocutoire. Bien entendu, ceci n'entraîne pas nécessairement, dans ces exemples, de modification au niveau de la structure, mais seulement de l'étiquetage du constituant réactif. Sur le modèle de (18), on pourrait ainsi donner à (20) la structure qui figure en (21):

- (21)

En outre, on peut être tenté de donner une interprétation monologique des répliques, qui donnerait lieu à des structures comme (22):

- (22)

ce qui pourrait amener à décrire de manière différente les enchainements d'indignation auxquels peuvent donner lieu les répliques(23). Mais qu'on recoure ou non à ce genre de solution pour les répliques, dans le cas des

enchaînements monologiques c'est bien l'étiquetage fonctionnel qui est responsable de la description structurelle, et l'argument me paraît toujours valide.

La description du mode de satisfaction de la contrainte thématique par les répliques permet en outre d'expliquer leur caractère négativement orienté (i.e. qu'elles ne satisfont pas la "contrainte d'orientation interactionnelle" des stratégies - cf. § 1 ci-dessus): prendre pour thème de son intervention l'intervention de son interlocuteur, c'est refuser un enchaînement à thème commun. Or le thème commun devant être sélectionné par l'enchaînement est le thème intentionné de l'intervention initiative. Si cette remarque est correcte, on comprend alors mieux les raisons pour lesquelles, dans l'exemple suivant, l'enchaînement fait subir au thème un tel "traitement de surface":

- (23) (Extrait d'un entretien télévisé entre C. Dufayé (CD) et G. Oury (GO) à propos du film de ce dernier, La folie des grandeurs, et notamment de la façon dont Y. Montand y joue son rôle comique):

CD: Finalement, c'est pas incompatible, de faire de la politique, et du comique à l'écran, non?

GO: Bien au contraire; on peut faire beaucoup de comique avec la politique.

GO n'enchaîne manifestement pas sur le thème de l'intervention de CD ("faire de la politique 'dans la vie' et jouer des rôles comiques"); mais il camoufle cette rupture d'"isotopie thématique" (Laparra 1982, 223) par l'emploi des lexèmes même qui avaient été utilisés par CD.

Cela dit, les mécanismes d'accès au thème intentionné d'une intervention sont fort mal connus. On peut certes observer, comme le fait Laparra (1982), les très nombreuses occurrences de topicalisations dans le discours oral, qui sont, pour l'énonciateur de l'intervention, un mécanisme de marquage, et pour l'observateur une indication sur le contenu de la contrainte thématique. Encore n'indiquent-elles pas s'il s'agit réellement d'un thème, ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un sous-thème (voir ci-dessous, § 4.). En outre, cette question se rattache de près au problème de l'enchaînement de grands échanges, dans l'interaction:

- (24) (Extrait d'un entretien entre J. Chancel (JC) et H. Vasseneau (HV); après un long échange où JC demande à HV s'il "ne monte plus (exposer ses toiles) à Paris", qui se termine par:

HV: vous savez - c'est très fatigant de monter à Paris d'amener ses toiles ses cadres

JC: oui

HV: et pis heu - on ne sait pas où mettre la voiture alors finalement moi je - non

JC enchaîne en disant:

JC: vous - vous votez aussi vous avez un parti politique accroché un peu à votre cœur là?

Il n'est sans doute pas impossible d'envisager que la mise en séquence de "gros blocs" s'opère, elle aussi, sur le mode du copiage. Une des façons de le savoir peut résider dans l'évaluation de la pertinence qu'aurait une assertion du type je ne vois pas le rapport à la suite de l'ouverture du "nouvel échange" (en application indirecte du microsociological criterion de Orletti 1984). Mais il faudrait également des critères permettant de décider si les interlocuteurs tiennent l'échange dans lequel ils sont engagés pour un "macro-commentaire" sur l'échange précédent. Ce dont nous sommes encore loin de disposer.

4. Accès au thème et argumentation.

(25) Il pleut, mais il n'y a pas de vent.

Le schéma standard de description de mais pose qu'au segment qui précède mais est associée une entité sémantique p, qu'à celui qui suit mais est associée une entité sémantique q, et que le travail d'interprétation de l'enchaînement consiste à chercher une conclusion, r, telle qu'elle soit atteignable à partir de p qui est un argument pour r, et telle que q puisse être un argument pour sa négation, non-r. A propos d'exemples analogues à (25), Moeschler (1985, 53) formule un principe d'accessibilité de la conclusion selon lequel "l'interlocuteur doit disposer, de par le contexte ou le cotexte dans lequel l'énoncé apparaît, de suffisamment d'informations pour pouvoir rétablir la conclusion lorsque celle-ci est implicite. Le défaut de ce principe l'autorise à poser la question pourquoi tu dis ça?". Sans qu'il me soit possible ici de développer ma position à ce propos, je voudrais suggérer que ce problème d'accès à la conclusion est un cas particulier de la question de l'accès au thème. En effet, ce que les "conclusions" r et non-r ont en commun, c'est le thème, ce que n'ont ni p, ni q (sauf pour les mais "de relation directe", où non-r est identique à q). C'est via le calcul de rapports d'inclusion thématique entre p et r, et entre q et non-r (leur "domaine thématique commun") que l'on accède à la conclusion de la séquence. Ainsi, il n'y a pas moyen à mon avis d'interpréter (25) si l'on ne "découvre" que la personne qui le dit parle d'une fenêtre qu'elle a laissée ouverte, d'un toit dont les tuiles ne tiennent pas, etc.

Une dernière remarque hypothétique à propos de l'accès au thème: à côté de la "hiérarchie" de rapports d'inclusion thématiques, il me paraît utile de voir une seconde hiérarchie concernant les types d'objets susceptibles d'"être thème". Ainsi dans l'exemple suivant, emprunté à Roulet (1985, 147) (tiré des chroniques de "Monsieur

Météo" de LIBERATION):

- (26) Après un premier paragraphe sur les techniques de choix du sexe des enfants, qui se termine par:

Nous deviendrons tous homos, et le M.L.F. périra par extinction, dites, ça en vaut la peine.

le paragraphe suivant enchaîne ainsi:

Mais le temps, lui, ne vaut pas un clou.

où le seul "domaine thématique" accessible à la fois à partir de p et à partir de q est le fait même de parler, qui donne à r la valeur "j'ai tout dit", à non-r "je n'ai pas tout dit". C'est-à-dire le domaine des qualifications de l'énonciation. Ceci constitue un domaine thématique à la fois fréquemment exploité dans les enchaînements, argumentativement puissant (les prédictats qu'on lui associe orientent généralement vers des conclusions du type "j'ai raison"), mais qui semble d'un accès beaucoup moins direct que des domaines thématiques à référence extra-discursive; on y accède généralement par défaut de thème commun (l'énonciation d'un constituant ne pouvant logiquement (?) pas constituer le thème commun de lui-même et du constituant qui le suit(24)).

Bien que ce soit, encore une fois, une remarque intuitive, et en apparence relativement difficile à vérifier, il semble que, parmi les enchaînements procédant par copiage (ou même par "copiage indirect", comme dans (26), où la valeur de p, en tant que thème de l'enchaînement, est un sous-thème de la structure globale), ceux où le thème est constitué par l'énonciation même du constituant me semblent relever, du point de vue interprétatif, du "dernier recours avant l'ininterprétabilité".

Notes

(1) Exception faite du travail de Kay Jones (1977) sur lequel je reviens au § 2.

(2) Franck (1977) parle, d'une façon comparable dans le fond tout au moins, d'un "set of continuation options (SCO)".

(3) Le rapport entre le "sens" (au sens de Ducrot & al. 1980), i.e. l'interprétation qui est faite d'un constituant d'une part, et l'image des contraintes d'enchaînement que ce constituant impose d'autre part, n'est pas totalement clair. Ces deux objets ne sont pas identiques, mais on accède au second par le premier, dont il pourrait être un sous-ensemble.

(4) L'opposition entre contraintes conventionnelles et

conversationnelles recouvre la terminologie gricienne, à une différence près: nous considérons comme "conventionnelles" les contraintes d'interprétation qui commandent les implicitations conversationnelles généralisées, que le test de la supprimabilité du sens implicite distingue des implicitations conventionnelles (voir Roulet 1980). Cette position s'explique aisément: dans les cas d'implicitations conversationnelles généralisées, le sens implicite est celui auquel le constituant doit donner lieu, sauf s'il fait l'objet d'une modification explicite. Dans un tel cas, la modification du sens implicite est décrite par la structure.

(5) Cette satisfaction pouvant naturellement ne pas avoir lieu de manière locale, mais différée.

(6) De tels faits ont été abordés notamment dans Auchlin, Moeschler & Zenone (1981) pour ce qui concerne les modifications rétroactives d'interprétation du statut fonctionnel ou argumentatif des constituants.

(7) Leur source est un objet sémantique défini, à propos duquel on fait une prédication: la cible. Bien qu'il ne me soit pas possible de développer cet aspect ici, à la source des SIV 0 j'associe l'"acte élémentaire" de poser un topique; les contraintes associées à cet acte sont de nature syntaxique, axiologique (orientation), et "sémantique" (désigne, faute de meilleur terme, le fait que la cible, le commentaire, doit apporter au moins une "information" susceptible d'être interprétée comme pertinente en regard du topique).

(8) Je fais l'hypothèse que tout énoncé ayant au moins un thème en vertu de la définition que j'en donne au § 2, il n'en a pas plusieurs contradictoires (mutuellement exclusifs) - ce qui est en rapport avec la contrainte "axiologique" des SIV 0.

(9) Par respect de la coutume, cela va de soi.

(10) "Complète" doit être entendu comme "susceptible de donner lieu à une interprétation satisfaisant à un niveau de pertinence équivalent à celui que l'on attend de toute production minimale en langue naturelle".

(11) C'est également, quoique implicitement, l'avis de Chao (1968, 69): "The grammatical meaning of subject and predicate in a Chinese sentence is topic and comment rather than actor and action."

(12) En chinois moderne, langue dont Li & Thompson (1976) suggèrent qu'elle est topic prominent (vs. subject prominent). Voir Cao (1977) pour une étude de telles règles, ainsi que Cheng-Teh (1982, 358) pour les fondements syntaxiques en grammaire générative de l'opposition topic/subject prominent.

(13) Voir ci-dessous § 4 pour une brève application de

cette idée.

(14) "Coopératif" selon Roulet ici-même: il s'agit de la même notion.

(15) Et ceci indépendamment de leur place.

(16) Ce qui obligeraient évidemment à considérer qu'en l'espèce les faits relevant de l'analyse en termes de thème-propos sont plus fondamentaux que ceux relevant de l'analyse fonctionnelle.

(17) Voir Anscombe & Ducrot (1981); ceci ne vaut qu'à condition d'admettre que l'analyse polyphonique des propriétés argumentatives des phrases interrogatives "oui-non" peut être étendue aux wh-questions, ce qui n'est qu'une hypothèse.

(18) Notons que "être thème" se rapproche de la polyphonie au sens générique, puisque cela comprend aussi bien l'attribution d'un contenu à une instance tierce ("on") qu'à l'interlocuteur - diaphonie selon Roulet & al. (1985); bien que illustre ce cas. Un contre-exemple (apparent): des énoncés comme parce que vous êtes riche, vous vous croyez puissant, où parce que semble introduire un argument, mais n'introduit probablement qu'un seul acte d'énonciation, i.e. est opérateur et non connecteur.

(19) La description de ces deux situations peut faire appel aux notions de loi de remontée de Moeschler (1985, et ici-même), et de mouvement discursif de Roulet (ici-même); je n'y recours pas; cela fera l'objet d'un examen plus systématique.

(20) L'argument consistant à dire que si l'intervention du libraire perd son sens - i.e. devient ininterprétable - lorsque on supprime le constituant subordonné c'est par défaut de satisfaction de la complétude interactive n'est à mes yeux pas assez explicatif; en fait, cet argument, utile formellement, pourrait bien être anti-heuristique.

(21) Dans Auchlin (1986) je propose de décrire au moyen d'une fonction interactive "thème de" les enchainements par copiage.

(22) C'est une idée relativement proche de celle-ci qui présidait, dans les premiers travaux menés à Genève sur la structure de la conversation, à la distinction entre divers types de fonctions interactives (justification, explication, préparation, argument...), distinction réduite aujourd'hui à l'opposition générique "argument/contre-argument".

(23) Car il s'agit du vol d'une intervention...

(24) Il faudrait, en discours, une procédure de même type que celle responsable d'"auto-commentaires" du type 'faute d'orthographe' ou 'un lapsus' - qu'il faudrait chercher du côté des paradoxes énonciatifs.

Bibliographie

- ANSCOMBRE, J-C. (1984): "La représentation de la notion de cause dans la langue", CAHIERS DE GRAMMAIRE 8, 1-53.
- ANSCOMBRE, J-C. & DUCROT, O. (1981): "Interrogation et argumentation", LANGUE FRANÇAISE 52, 5-22.
- AUCHLIN, A. (1986): "Problèmes de catégories pour l'analyse de conversations authentiques en chinois", communication présentée aux DEUXIÈMES JOURNÉES DE LINGUISTIQUE D'ASIE ORIENTALE.
- AUCHLIN, A. (à paraître): "Dialogue et stratégies: propositions pour une analyse dynamique de la conversation", ACTES DU COLLOQUE D'URBINO 1985.
- AUCHLIN, A., MOESCHLER, J. & ZENONE, A. (1981): "Notes sur les mouvements récursifs", ETUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE 44, 104-112.
- CAO, F.F. (1977): A functional study of topic in chinese: the first step towards discourse analysis, Ph.D. University of Southern California.
- CHAFE, W. (1976): "Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects, topics and point of view", in LI, C. (1976) (ed.), 25-56.
- CHAO, Y.R. (1968): A grammar of modern spoken chinese, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.
- CHENG-TEH, J.H. (1982): Logical relations in chinese and the theory of grammar, Ph.D., Massachussets Institute of Technology.
- CORNULIER, B. de (1979): "Remarques sur la perspective sémantique (thème, propos, etc.)", LANGUE FRANÇAISE 42, 60-68.
- DUCROT, O. & al. (1980): Les mots du discours, Paris, Minuit.
- FRANCK, D. (1979): "Speech act and conversational move", JOURNAL OF PRAGMATICS 3, 461-466.
- GROUPE A-L (1975): "Car, parce que, puisque", REVUE ROMANE 10, 248-280.
- HAIMAN, J. (1978): "Conditionals are topics", LANGUAGE 54, 564-589.
- HOCKETT, C. (1958): A course in modern linguistics, New York, Macmillan.

- KAY JONES, L. (1977): Theme in english expository discourse, Lake Bluff, Jupiter Press.
- KEENAN-OCHS, E. & SCHIEFFELIN, B. (1976): "Topic as a discourse notion: a study of topic in the conversation of children and adults", in LI, C. (1976) (ed.), 335-384.
- LAPARRA, M. (1982): "Sélection thématique et cohérence du discours à l'oral", LE FRANÇAIS MODERNE 3, 208-236.
- LI, C. & THOMPSON, S. (1976): "Subject and topic: a new typology of language", in LI, C. (1976) (ed.), 457-489.
- LI, C. (1976) (ed.): Subject and topic, New York, Academic Press.
- LYONS, J. (1980): Sémantique linguistique, Paris, Larousse.
- MOESCHLER, J. (1985): Argumentation et conversation, Paris, Hatier.
- ORLETTI, F. (1984): "Some methodological problems in data gathering for discourse analysis", JOURNAL OF PRAGMATICS 4, 559-567.
- REINHART, T. (1982): Pragmatics and linguistics: an analysis of sentence topics, Bloomington, Indiana University Linguistic Club.
- ROULET, E. (1980): "Stratégies d'interaction, modes d'implication et marqueurs illocutoires", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 1, 80-103.
- ROULET, E. (1985): "Mais, mais, mais... Monsieur Météo", in Autour de l'impersonnel. TRAVAUX DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE, Grenoble, E.L.L.U.G., 143-150.
- ROULET, E., & al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.
- SCHANK, R. (1977): "Rules and topics in conversation", COGNITIVE SCIENCE 1, 421-441.
- SCHELLING, M. (1982): "Quelques modalités de clôture: les conclusifs finalement, en somme, au fond, de toute façon", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 4, 63-106.
- SETTEKORN, W. (1977): "Pragmatique et rhétorique discursive", JOURNAL OF PRAGMATICS 1, 195-210.
- SPERBER, D. & WILSON, D. (1986): Relevance: communication and cognition, Oxford, Blackwell.
- VAN DIJK, T.A. (1977): Text and context, Londres, Longman.
- VAN OOSTEN, J. (1985): The nature of subjects, topics and

- agents: a cognitive explanation, Bloomington, Indiana University Linguistic Club.
- XU, L.J. & LANGENDOEN, D.T. (1985): "Topic structures in chinese", LANGUAGE 61, 1-27.
- ZASLAWSKY, D. (1979): "Pronoms personnels, performatifs et actes de langage", LANGUE FRANÇAISE 42, 48-59.